



## Extrait du Code de la Démocratie Locale et la Décentralisation

Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre suffisant elle pourra après une nouvelle et dernière convocation délibérer quel que soit le nombre des membres présents sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour

Conformément à l'art. L1122-13 du C.D.L.D

Nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil communal qui aura lieu au grand salon de l'Hôtel de ville d'Erquelles.

30 mars 2021 à 19h30

Fait à Erquelles, le 15 mars 2021.

La Directrice Générale, Le Bourgmestre,

Ch. Defoy

D. Lavaux

## ORDRE DU JOUR

### SEANCE PUBLIQUE

1. Finances - Comptes annuels 2019 - Approbation tutelle - Information
2. Taxes - Règlements taxes et redevances de l'exercice 2021 - Approbation tutelle - Information
3. Finances - Budget 2021 - Approbation tutelle - Information
4. Finances - Dotation zone de police 2021 - Approbation
5. Finances - MB 1 extraordinaire de l'exercice 2021 - Approbation
6. Convention d'occupation précaire - La Peniche - Résiliation - Décision
7. Zoning de Solre/Sambre - Vente d'un terrain communal - accord de principe - décision
8. Tourisme - Port de plaisance - Avenant à la concession de 2004 - Convention entre la région wallonne et la commune d'Erquelles - Décision
9. Sous-concession d'infrastructures de tourisme fluvial - Port de plaisance d'Erquelles - Cahier des charges - Approbation - Décision
10. Tourisme - Port de plaisance d'Erquelles - Appel à projet - Décision
11. Motion - Bâtiments scolaires - décision

12. Motion - Taxe kilométrique région bruxelloise - décision

13. Indication des questions posées par les conseillers communaux conformément aux articles 76 et suivants du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal d'Erquelinnes ainsi que la teneur de la réponse du Collège au cours du Conseil communal.